

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03205 Numéro SIREN : 501 763 577 Nom ou dénomination : A.M.D.S. (Atelier de Maintenance, Développement et Services agricoles)
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2023 sous le numéro de dépôt 1984

Déposé au Greffe
le 09 FEV. 2023
sous le n° 1984
RCS N° 708205

SAS A.M.D.S.

215 Levée de la Divatte
LA CHAPELLE BASSE MER
44450 DIVATTE SUR LOIRE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

Certifié conforme à l'original



FIGURA

Nantes

Ancenis

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des Pays de Loire

contact@figura-expert.fr

www.figura-expert.fr

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS A.M.D.S.
215 Levée de la Divatte
LA CHAPELLE BASSE MER
44450 DIVATTE SUR LOIRE

relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 25 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 451 415.84 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	3 138 550.39 Euros
- Résultat net comptable,	235 837.15 Euros

Fait à ANCENIS
Le 14/12/2022

CLAVERY Cédric

Signé électroniquement le 16/12/2022 par
Cédric Clavery



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 9		Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires	7 144	3 961	3 183
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage	122 516	90 166	32 350
	Autres immobilisations corporelles	483 694	140 017	343 677
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	22 064		22 064
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	80 200		80 200
	Total II	715 617	234 143	481 473
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements	1 065 501		1 065 501
	En-cours de production de biens	60 559		60 559
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	306 762	1 779	304 984
	Autres créances	45 273		45 273
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement	481 862		481 862
	Disponibilités	244		244
	Charges constatées d'avance (3)	11 519		11 519
	Total III	1 971 721	1 779	1 969 943
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 687 338	235 922	2 451 416

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

FIGURA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022 9	Exercice N-1 31/12/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000	11 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	30 910	30 910
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	1 110	1 110
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	684 735	1 003 460
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	235 837	290 175
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	3 026	3 628
	Provisions réglementées		
	Total I	1 455 618	1 340 383
	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	419 011	430 027
	Concours bancaires courants	5 522	
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 706	177 057
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	390 215	351 406
	Dettes fiscales et sociales	151 464	183 068
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (I)	11 879	14 900
	Total IV	995 797	1 156 459
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 451 416	2 496 842

(1) Dont à moins d'un an

640 703

775 858

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'exercice clos au 30 septembre 2022 comporte une durée exceptionnelle de 9 mois.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, l'entreprise n'a pas été impactée au cours de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 375		769
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	141 877		2 138
Installations générales agencements aménagements divers	379 391		23 623
Matériel de transport	51 107		16 412
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 842		5 955
TOTAL	591 217		48 128
Autres titres immobilisés	22 064		
Prêts, autres immobilisations financières	80 400		
TOTAL	102 464		
TOTAL GENERAL	700 055		48 897

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			7 144	7 144
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		21 500	122 516	122 516
Installations générales agencements aménagements divers			403 013	403 013
Matériel de transport		10 990	56 528	56 528
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		645	24 152	24 152
TOTAL		33 135	606 209	606 209
Autres titres immobilisés			22 064	22 064
Prêts, autres immobilisations financières		200	80 200	80 200
TOTAL		200	102 264	102 264
TOTAL GENERAL		33 335	715 617	715 617

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 620	1 341		3 961
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	83 477	11 526	4 838	90 166
Installations générales agencements aménagements divers	67 643	29 384		97 027
Matériel de transport	35 051	6 958	10 990	31 019
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 324	3 292	645	11 971
TOTAL	195 495	51 160	16 473	230 183
TOTAL GENERAL	198 116	52 500	16 473	234 143

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 341				
Instal.techniques matériel outillage indus.	11 526				
Instal.générales agenc.aménag.divers	29 384				
Matériel de transport	6 958				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 292				
TOTAL	51 160				
TOTAL GENERAL	52 500				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	3 880		2 101		1 779
TOTAL	3 880		2 101		1 779
TOTAL GENERAL	3 880		2 101		1 779
Dont dotations et reprises d'exploitation			2 101		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	80 200		80 200
Clients douteux ou litigieux	2 668	2 668	
Autres créances clients	304 094	304 094	
Personnel et comptes rattachés	586	586	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 614	9 614	
Groupe et associés	20 103	20 103	
Débiteurs divers	14 969	14 969	
Charges constatées d'avance	11 519	11 519	
TOTAL	443 754	363 554	80 200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 880	5 880		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	418 653	63 559	162 085	193 009
Fournisseurs et comptes rattachés	390 215	390 215		
Personnel et comptes rattachés	81 229	81 229		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 716	46 716		
Impôts sur les bénéfices	4 590	4 590		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 130	14 130		
Autres impôts taxes et assimilés	4 800	4 800		
Produits constatés d'avance	11 879	11 879		
TOTAL	978 091	622 997	162 085	193 009
Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 151			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	41 539			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	45.0450	11 100			11 100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	2 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 et 5 ans
AAI divers	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif et linéaire	3 à 8 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	12 469
Total	12 469

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	358
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 094
Dettes fiscales et sociales	111 659
Total	149 111

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 519
Total	11 519
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	11 879
Total	11 879

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3.350 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

1/ Au cours de l'exercice 2015, la société AMDS a souscrit un emprunt de 120.000 euros.

Au 30/09/2022, le capital restant dû s'élevait à 52.530 euros.

Un nantissement sur le fonds de commerce de la société a été donné en garantie.

2/ Au cours de l'exercice 2017, la SAS AMDS a souscrit 415 parts sociales de la société SCAR, société coopérative d'achats. En garantie des achats réalisés avec la SCAR, la société AMDS lui a consenti une caution bancaire à hauteur de 50.000 euros.

3/ Au cours de l'exercice 2018, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 130.843 euros. Cet emprunt a augmenté de 8.642 euros en 2019 et de 4.006 euros en 2020.

Au 30/09/2022, le capital restant dû s'élevait à 106.363 euros.

Un nantissement du fonds de commerce a été donné en garantie.

4/ Au cours de l'exercice 2020, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 48.820 euros. Cet emprunt a augmenté de 186.180 euros en 2021.

Au 30/09/2022, le capital restant dû s'élevait à 211.916 euros.

Un nantissement du fonds de commerce a été donné en garantie.

5/ Au cours de l'exercice 2021, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 43.958 euros. Cet emprunt a augmenté de 19.151 euros en 2022.

Au 30/09/2022, le capital restant dû s'élevait à 37.505 euros.

Il n'y a pas de garantie sur cet emprunt.

6/ Au cours de l'exercice 2022, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 11.400 euros.

Au 30/09/2022, le capital restant dû s'élevait à 10.339 euros.

Il n'y a pas de garantie sur cet emprunt.

7/ Au cours de l'exercice 2020, la SAS AMDS a souscrit un contrat d'agent AGRI SERVICES CHANTELOUP concernant la vente de machines agricoles KUBOTA.

La SAS AMDS a fourni 3 chèques de caution de 25.000 euros, soit un montant total de 75.000 euros

Engagements reçus

**ATELIER DE MAINTENANCE
DEVELOPPEMENT ET SERVICES AGRICOLES
A.M.D.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 215 levée de La Divatte
La Pinsonnière
La Chapelle Basse Mer
44450 DIVATTE SUR LOIRE
501 763 577 RCS NANTES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 FEVRIER 2023 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022 RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
--

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 235 837,15 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 235 837,15 euros

Affectation

- A la Réserve Légale : 11 791,86 euros

- Aux Associés à titre de dividendes prélevés sur le résultat de l'exercice : 120 000 euros

- Au crédit du compte « Autres Réserves » : 104 045,29 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc d'environ 10,81 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année

est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2021	120 000	-	-
31/12/2020	120 000	-	-
31/12/2019	80 000	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président

Didier RONDEAU



Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : ATELIER MAINTENANCE DEVELOPPEMENT ET SERVICES AGRICOLES
A.M.D.S.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 501 763 577 RCS NANTES

Représentée par :

Nom : RONDEAU Prénom : Didier

☒ agissant en qualité de représentant légal

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30/09/2022

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

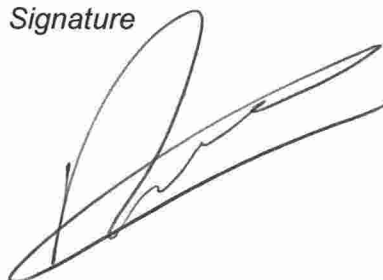
☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature



A.M.D.S.

Société par Actions Simplifiée au capital de 500.000 €

215 Levée de la Divatte

La Chapelle Basse Mer

44450 DIVATTE SUR LOIRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

(Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022)

Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale

Ouest Atlantique

7, rue Roland Garros

44700 ORVAULT

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMDS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la société présente un exercice d'une durée exceptionnelle de 9 mois en raison d'une modification de la clôture comptable.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orvault, le 18 janvier 2023

Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale

Ouest Atlantique



Dominique GUILLET

Commissaire aux Comptes Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 9			Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	7 144	3 961	3 183	3 754
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	122 516	90 166	32 350	58 400
	Autres immobilisations corporelles	483 694	140 017	343 677	337 321
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	22 064		22 064	22 064
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	80 200		80 200	80 400
	Total II	715 617	234 143	481 473	501 939
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements	1 065 501		1 065 501	958 155
	En-cours de production de biens	60 559		60 559	35 045
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	306 762	1 779	304 984	323 191
	Autres créances	45 273		45 273	191 175
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement	481 862		481 862	411 528
	Disponibilités	244		244	58 518
	Charges constatées d'avance (3)	11 519		11 519	17 291
	Total III	1 971 721	1 779	1 969 943	1 994 903
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 687 338	235 922	2 451 416	2 496 842

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

FIGURA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022 9	Exercice N-1 31/12/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000	11 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	30 910	30 910
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	1 110	1 110
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	684 735	1 003 460
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	235 837	290 175
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	3 026	3 628
	Provisions réglementées		
	Total I	1 455 618	1 340 383
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
DETTE (1)	Total II		
Comptes de Régularisation	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTE (1)	Total III		
Comptes de Régularisation	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
DETTE (1)	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	419 011	430 027
DETTE (1)	Concours bancaires courants	5 522	
	Emprunts et dettes financières diverses		
DETTE (1)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 706	177 057
	Dettes d'exploitation		
DETTE (1)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	390 215	351 406
	Dettes fiscales et sociales	151 464	183 068
DETTE (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	11 879	14 900
	Total IV	995 797	1 156 459
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 451 416	2 496 842

(1) Dont à moins d'un an

640 703

775 858

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'exercice clos au 30 septembre 2022 comporte une durée exceptionnelle de 9 mois.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, l'entreprise n'a pas été impactée au cours de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

Cabinet
Guillet Bouin Associés

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 375		769
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	141 877		2 138
Installations générales agencements aménagements divers	379 391		23 623
Matériel de transport	51 107		16 412
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 842		5 955
TOTAL	591 217		48 128
Autres titres immobilisés	22 064		
Prêts, autres immobilisations financières	80 400		
TOTAL	102 464		
TOTAL GENERAL	700 055		48 897

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			7 144	7 144
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		21 500	122 516	122 516
Installations générales agencements aménagements divers			403 013	403 013
Matériel de transport		10 990	56 528	56 528
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		645	24 152	24 152
TOTAL		33 135	606 209	606 209
Autres titres immobilisés			22 064	22 064
Prêts, autres immobilisations financières		200	80 200	80 200
TOTAL		200	102 264	102 264
TOTAL GENERAL		33 335	715 617	715 617

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 620	1 341		3 961
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	83 477	11 526	4 838	90 166
Installations générales agencements aménagements divers	67 643	29 384		97 027
Matériel de transport	35 051	6 958	10 990	31 019
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 324	3 292	645	11 971
TOTAL	195 495	51 160	16 473	230 183
TOTAL GENERAL	198 116	52 500	16 473	234 143

ANNEXE

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 341				
Instal.techniques matériel outillage indus.	11 526				
Instal.générales agenc.aménag.divers	29 384				
Matériel de transport	6 958				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 292				
TOTAL	51 160				
TOTAL GENERAL	52 500				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	3 880		2 101		1 779
TOTAL	3 880		2 101		1 779
TOTAL GENERAL	3 880		2 101		1 779
Dont dotations et reprises d'exploitation			2 101		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	80 200		80 200
Clients douteux ou litigieux	2 668	2 668	
Autres créances clients	304 094	304 094	
Personnel et comptes rattachés	586	586	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 614	9 614	
Groupe et associés	20 103	20 103	
Débiteurs divers	14 969	14 969	
Charges constatées d'avance	11 519	11 519	
TOTAL	443 754	363 554	80 200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

Cabinet
Guillet Bouju Associés

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 880	5 880		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	418 653	63 559	162 085	193 009
Fournisseurs et comptes rattachés	390 215	390 215		
Personnel et comptes rattachés	81 229	81 229		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 716	46 716		
Impôts sur les bénéfices	4 590	4 590		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 130	14 130		
Autres impôts taxes et assimilés	4 800	4 800		
Produits constatés d'avance	11 879	11 879		
TOTAL	978 091	622 997	162 085	193 009
Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 151			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	41 539			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	45.0450	11 100			11 100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	2 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 et 5 ans
AAI divers	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif et linéaire	3 à 8 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	12 469
Total	12 469

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	358
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 094
Dettes fiscales et sociales	111 659
Total	149 111

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 519
Total	11 519
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	11 879
Total	11 879

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3.350 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

Engagements donnés

1/ Au cours de l'exercice 2015, la société AMDS a souscrit un emprunt de 120.000 euros.

Au 30/09/2022, le capital restant dû s'élevait à 52.530 euros.

Un nantissement sur le fonds de commerce de la société a été donné en garantie.

2/ Au cours de l'exercice 2017, la SAS AMDS a souscrit 415 parts sociales de la société SCAR, société coopérative d'achats. En garantie des achats réalisés avec la SCAR, la société AMDS lui a consenti une caution bancaire à hauteur de 50.000 euros.

3/ Au cours de l'exercice 2018, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 130.843 euros. Cet emprunt a augmenté de 8.642 euros en 2019 et de 4.006 euros en 2020.

Au 30/09/2022, le capital restant dû s'élevait à 106.363 euros.

Un nantissement du fonds de commerce a été donné en garantie.

4/ Au cours de l'exercice 2020, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 48.820 euros. Cet emprunt a augmenté de 186.180 euros en 2021.

Au 30/09/2022, le capital restant dû s'élevait à 211.916 euros.

Un nantissement du fonds de commerce a été donné en garantie.

5/ Au cours de l'exercice 2021, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 43.958 euros. Cet emprunt a augmenté de 19.151 euros en 2022.

Au 30/09/2022, le capital restant dû s'élevait à 37.505 euros.

Il n'y a pas de garantie sur cet emprunt.

6/ Au cours de l'exercice 2022, la SAS AMDS a souscrit un emprunt de 11.400 euros.

Au 30/09/2022, le capital restant dû s'élevait à 10.339 euros.

Il n'y a pas de garantie sur cet emprunt.

7/ Au cours de l'exercice 2020, la SAS AMDS a souscrit un contrat d'agent AGRI SERVICES CHANTELOUP concernant la vente de machines agricoles KUBOTA. La SAS AMDS a fourni 3 chèques de caution de 25.000 euros, soit un montant total de 75.000 euros.

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 30/09/2022

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			40 374	119 675	160 048
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			26 801	46 595	73 396
- dotations de l'exercice			2 713	9 662	12 375
Total			29 513	56 257	85 770
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			31 092	55 105	86 197
- exercice			2 177	9 928	12 105
Total			33 269	65 033	98 302
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			2 902	16 973	19 875
- entre 1 et 5 ans			5 804	43 779	49 583
Total			8 707	60 752	69 458
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				683	683
Total				683	683
Montant en charge sur l'exercice			2 951	11 605	14 556

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

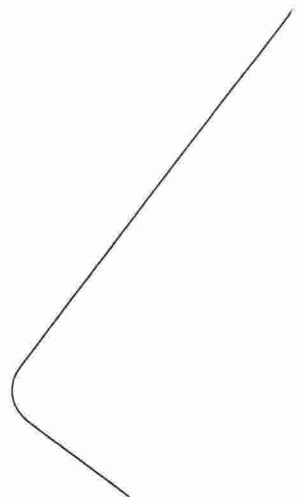
(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits de cession des immobilisations	23 833	775000
- Produits de cession immo. financières	200	775600
- Dotation subventions	602	777000
Total	24 635	
Charges exceptionnelles		
- Valeur nette comptable immo cédées	16 663	675200
- Valeur nette comptable immo. financière	200	675600
Total	16 863	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Aides apprentis	4 300
Indemnités journalières CPAM	285
Indemnités journalières AG2R	2 124
Aides à l'embauche	600
Remboursement OPCO	1 320
Total	8 629



CB 45,02 €

